

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU MUSEE
DE LOUVECIENNES/MARLY-LE-ROI**

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

Siège : Mairie de Marly-Le-Roi
Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU
30 septembre 2024**

PUBLIE LE : 28 OCT. 2024

Délibération n°240930-3 : Convention de partenariat tarifaire et promotionnel relative aux offres de billetterie « offre combinée-parc et musée » et « offre cheval » avec l'Etablissement Public de Versailles

L'an deux mille vingt-quatre, le trente septembre à dix-huit heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la gestion du Musée de Louveciennes/Marly-Le-Roi, dûment convoqué par le Président le vingt-quatre septembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Marly-Le-Roi, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-François PERRAULT**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2024

PRESENTS

LOUVECIENNES

Stéphane PIHIER, DELEGUE TITULAIRE
Armelle VALLOT, DELEGUEE TITULAIRE
Florence ESNAULT, DELEGUEE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI

Jean-François PERRAULT, PRESIDENT
Béatrice CASANOVA, DELEGUEE TITULAIRE
Clarisse ZANN, DELEGUEE TITULAIRE
Emmanuelle RAMPAZZO, DELEGUEE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

LOUVECIENNES

Jean-Paul JAOUEN, DELEGUE TITULAIRE

Communes non représentées : *Néant*

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys
Madame Karen CHASTAGNOL, Directrice du Musée du Domaine Royal de Marly

<i>Nombre de communes</i>	:	2
QUORUM	:	5
<i>Délégués présents</i>	:	7
<i>Pouvoirs</i>	:	1
<i>Délégués comptant pour le vote</i>	:	8

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT TARIFAIRE ET PROMOTIONNEL RELATIVE AUX OFFRES DE BILLETTERIE « OFFRE COMBINEE-PARC ET MUSEE » ET « OFFRE CHEVAL » AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE VERSAILLES

RAPPORTEUR : Le Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que le Musée de Louveciennes / Marly-le-Roi et l'Établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles, présentent chacun au public un site qui a marqué l'histoire du territoire et que les deux établissements traitent de thèmes, lieux et époques différents avec un public local identique amateur d'histoire, de promenade et de visites culturelles ;

CONSIDERANT que les deux établissements se sont rapprochés pour se doter de deux offres de billets (ci-après dénommées « l'Offre combinée - Parc et Musée » ; « l'Offre cheval ») afin de développer leur fréquentation et, pour le musée du Domaine de Marly, améliorer sa notoriété ;

CONSIDERANT le projet de convention de partenariat tarifaire et promotionnel relative aux offres de billetterie « Offre combinée » et « Offre cheval » ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

APPROUVE la convention de partenariat relative aux offres de billetterie « l'Offre combinée - Parc et Musée » et « l'Offre cheval », courant à compter du 2 juillet 2024 pour une durée d'un an à compter de la date de signature. Elle pourra être renouvelée pour un an par voie d'avenant.

AUTORISE le Président à signer ladite convention avec l'Établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles.

Fait à Marly-le-Roi, le 25/10/2024

Transmis en préfecture et affiché le 28/10/2024

Pour Extrait Conforme

Clarisse ZANN
Secrétaire de séance

Jean-François PERRAULT
Président du Syndicat Intercommunal

